

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1975 B 06944
Numéro SIREN : 303 526 735
Nom ou dénomination : FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE DE CONSEILS ET
D'ORGANISATION CABINET SITBON

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2021 sous le numéro de dépôt 19333



20210193332019

DATE DEPOT : 15/03/2021

N° DE DEPOT : 19333

N° GESTION : 1975B06944

N° SIREN : 303526735

DENOMINATION : FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE DE CONSEILS ET D'ORGANISATION
CABINET SITBON

ADRESSE : 90 rue d'Amsterdam 75009 Paris

MILLESIME : 2019

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

17 MARS 2021

Sous le N° : 019333

1

SOCIETE : FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE, DE CONSEILS ET D'ORGANISATION

En abrégé « F.I.E.C.C.O. R. »

Et sous le sigle « CABINET SITBON »

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 45.734 ,71 Euros

Siège social : 90, Rue d'Amsterdam – 75009 - PARIS

R.C.S. : PARIS 303 526 735

S.I.R.E.T. : 303.526.735.00038

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Exercice arrêté au 31 DECEMBRE 2019

-- oOo --

L'an deux mil vingt

Le trente septembre à quinze heures,

Les associés de la Société :

FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE, DE CONSEILS ET D'ORGANISATION

En abrégé « F.I.E.C.C.O. R. »

Et sous le sigle « CABINET SITBON »

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 45.734 ,71 Euros

Siège social : 90, Rue d'Amsterdam – 75009 - PARIS

R.C.S. : PARIS 303 526 735

S.I.R.E.T. : 303.526.735.00038

ont été réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, audit
siège social sur convocation du Président.

La séance est ouverte par Monsieur SITBON Serge, en sa
qualité de président, qui demande acte, en premier lieu, de la
régularité de l'Assemblée, tant sous le rapport des convocations
que sous celui du quorum, ce que l'Assemblée reconnaît à
l'unanimité.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents et représentés possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts ;
- une copie de la lettre de convocation ;
- la feuille de présence et la liste des associés ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport spécial du Président sur les conventions ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Il y joint l'inventaire, le bilan, les comptes annuels comprenant le compte de résultats et l'annexe ; il fait remarquer que ces divers documents ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, dans les délais légaux, avant la date de l'assemblée, ce que les associés reconnaissent à l'unanimité.

L'ordre du jour prévoit :

- Lecture et approbation éventuelle du rapport de gestion du Président relatif à la gestion de l'exercice écoulé et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions ;

- Examen des comptes, du bilan, du tableau de résultats et leur approbation éventuelle ;

- Approbation des charges non déductibles,

- Décision à prendre au regard de l'affectation des résultats de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 ;

- Quitus éventuel à accorder au Président ;

- Questions diverses ;

- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Après lecture des rapports du Président, la discussion générale est ouverte, au cours de laquelle des éclaircissements sont fournis.

Puis plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont alors mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, donne tout d'abord acte au Président de la parfaite régularité de la réunion.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle constate le résultat déficitaire de l'exercice arrêté à EUR. : 7.590,00 (SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DIX EUROS).

Elle prend note du montant positif de la « Réserve Libre » de Euros : 609.621,00 (SIX CENT NEUF MILLE SIX CENT VINGT ET UN EUROS).

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code,

- REINTEGRATIONS FISCALES

NEANT

REINTEGRATIONS DIVERSES

- Dons	10.520,00 €
- PENALITES AMENDES	298,00 €

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve chacune desdites conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de Euros : 7.590,00 (SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DIX EUROS), décide de l'imputer sur le compte « Réserves Libres », qui s'élève ainsi après bilan à Euros : 602.031,00.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

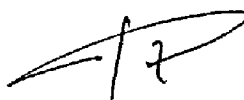
Le Président

M. Serge SITBON

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

L'ACTIONNAIRE

Monsieur Robert SITBON

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop followed by a vertical stroke and a small '2' at the end.

FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE, DE CONSEILS ET D'ORGANISATION

En abrégé « F.I.E.C.C.O. R. »

Et sous le sigle « CABINET SITBON »

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 45.734 ,71 Euros

Siège social : 90, Rue d'Amsterdam – 75009 - PARIS

R.C.S. : PARIS 303 526 735

S.I.R.E.T. : 303.526.735.00038

**RAPPORT DE GESTION DU 30 SEPTEMBRE 2020
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019**

Monsieur,

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, le Gouvernement a adopté le 25 mars 2020 l'ordonnance relative au droit des sociétés qui a été publiée au journal officiel, ayant pour objet de proroger de 3 mois le délai pour l'approbation des comptes (soit au plus tard le 30 septembre 2020).

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de ladite Société se tiendra le 30 septembre 2020, Conformément à l'article L. 223-26 du Code de commerce et à l'article 9 du décret du 1er mars 1985.

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de la société au cours de l'exercice :

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2019 l'activité de la société a été équilibrée.

Notre chiffre d'affaires a progressé d'une manière quelque peu sensible.

En définitive, le résultat a été à peine déficitaire. *

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous mettons tout en œuvre pour continuer ce travail visant à optimiser notre résultat, malgré les conséquences des contraintes qui nous sont imposées en raison du COVID 19.

- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

NEANT

Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats.

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE COMPTABLE

1/ CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL : 897.030,00 €
en augmentation de 5,79 %

- Subventions d'exploitation	NEANT
- Reprises sur Amortissements et provisions, transfert	
De charges	néant €
- AUTRES PRODUITS	<u>2.195,00 €</u>
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	899.225,00€

CHARGES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE, totalisant EUR. : 901.141,00

- Charges externes	140.290,00
- Impôts et taxes	900,00
- Frais de personnel	539.140,00
- Charges sociales	210.688,00
- Amortissements	8.519,00
- Provisions	néant
- Autres charges	1.602,00

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à €... (1.916,00)

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde négatif de 448,00 Euros des produits et frais financiers, il se trouve déficitaire de Euros : 2.365,00

Après prise en compte :

des Produits exceptionnels sur opération en capital de €.....	5.592,00
des charges exceptionnelles sur opérations de gestion de €	10.818,00
des charges exceptionnelles sur opérations en capital	
pour un montant de €	NEANT

de l'impôt sur les sociétés nul,

Le résultat de l'exercice se solde en définitive par une perte de 7.590,00 Euros.

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de Euros : 7.590,00.

Nous vous proposons d'imputer la perte de l'exercice de Euros :
7.590,00 sur le compte « Réserves Libres », qui s'élève ainsi après
bilan à Euros : 602.031,00.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code
général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de
dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater du Code général
des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et
charges visées à l'article 39,4 dudit code,

• REINTEGRATIONS FISCALES

NEANT

REINTEGRATIONS DIVERSES

- Dons	10.520,00 €
- PENALITES AMENDES	298,00 €

CONVENTIONS

Conformément aux statuts de notre Société, nous vous indiquons que se
sont poursuivies ou ont été exécutées durant l'exercice écoulé les
conventions ci-après :

- 1°) avantages accordés aux associés, alors que notre société était
encore sous la forme SARL, lors de leur mise à la retraite, en vertu
des assemblées générales du 20 novembre 1985 et du 20 Mars 1989 ;

Suivant procès-verbal du Conseil d'administration en date du 20
mars 2003, il a été accordé à Monsieur SITBON Robert, ancien dirigeant
de la FIECCOR, un complément mensuel de retraite, jusqu'à hauteur d'une
fois et demi le montant du S.M.I.C. mensuel, à compter du 1^{er} avril
2003.

Le complément de retraite de Monsieur SITBON Robert, a été
suspendu au titre de l'exercice 2015.

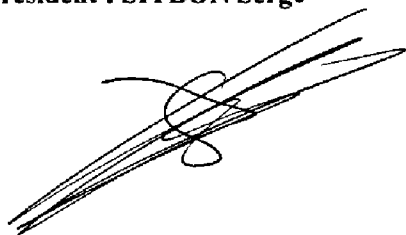
Nous vous signalons que Monsieur Serge SITBON, perçoit une
rémunération en sa qualité de Président de la Société « FIECCOR ».

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à PARIS, Le 30 SEPTEMBRE 2020

Le Président : SITBON Serge

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape, likely representing the name SITBON Serge.

FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE, DE CONSEILS ET D'ORGANISATION

En abrégé « F.I.E.C.C.O. R. »

Et sous le sigle « CABINET SITBON »

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 45.734 ,71 Euros

Siège social : 90, Rue d'Amsterdam – 75009 - PARIS

R.C.S. : PARIS 303 526 735

S.I.R.E.T. : 303.526.735.00038

PROPOSITION D'AFFECTION DES RESULTATS
DE L'EXERCICE ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2019

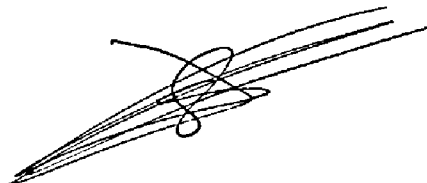
- - - oOo - - -

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de Euros : 7.590,00 (SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DIX EUROS), décide de l'imputer sur le compte « Réserves Libres », qui s'élève ainsi après bilan à Euros : 602.031,00.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Fait à PARIS, Le 30 SEPTEMBRE 2020

Le Président : SITBON Serge



FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE, DE CONSEILS ET D'ORGANISATION

En abrégé « F.I.E.C.C.O. R. »

Et sous le sigle « CABINET SITBON »

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 45.734,71 Euros

90, Rue d'Amsterdam – 75009 - PARIS

R.C.S. : PARIS 303 526 735

S.I.R.E.T. : 303.526.735.00038

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT

Exercice ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2019

- - oOo - -

Cher Associé,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Conformément aux statuts de notre Société, nous vous indiquons que se sont poursuivies ou ont été exécutées durant l'exercice écoulé les conventions ci-après,

- 1°) avantages accordés aux associés, alors que notre société était encore sous la forme SARL, lors de leur mise à la retraite, en vertu des assemblées générales du 20 novembre 1985 et du 20 Mars 1989.

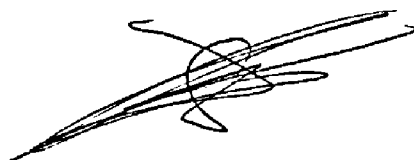
Suivant procès-verbal du Conseil d'administration en date du 20 mars 2003, il a été accordé à Monsieur SITBON Robert, ancien dirigeant de la FIECCOR, un complément mensuel de retraite, jusqu'à hauteur d'une fois et demi le montant du S.M.I.C. mensuel, à compter du 1^{er} avril 2003.

Le complément de retraite de Monsieur SITBON Robert, a été suspendu avec effet du 1^{er} janvier 2015.

Nous vous signalons que Monsieur Serge SITBON, perçoit une rémunération en sa qualité de Président de la Société « FIECCOR ».

Fait à PARIS, Le 30 SEPTEMBRE 2020

Le Président : SITBON Serge



FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE, DE CONSEILS ET D'ORGANISATION

En abrégé « F.I.E.C.C.O. R. »

Et sous le sigle « CABINET SITBON »

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 45.734 ,71 Euros

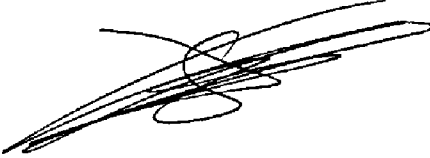
Siège social : 90, Rue d'Amsterdam – 75009 - PARIS

R.C.S. : PARIS 303 526 735

S.I.R.E.T. : 303.526.735.00038

FEUILLE DE PRESENCE

SEANCE du 30 SEPTEMBRE 2020

Noms - Prénoms	EMARGEMENT
Monsieur SITBON Serge 401 Actions	
Monsieur SITBON Robert 199 Actions	

Désignation de l'entreprise : FIECCOR SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12	
Adresse de l'entreprise : 90 RUE D'AMSTERDAM		75009 PARIS	
Durée de l'exercice précédent : 12		Néant ☐	
Numéro SIRET : 3 0 3 5 2 6 7 3 5 0 0 0 3 8			
		Exercice N, clos le : 31/12/2019	
		Net 3	
		Amortissements, provisions 2	
		Brut 1	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		AB	
Frais d'établissement *		AC	
Frais de développement *		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		AN	
Terrains		AP	
Constructions		AR	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AT	
Autres immobilisations corporelles		AV	
Immobilisations en cours		AX	
Avances et acomptes		CS	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)		CU	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		BB	
Autres participations		BO	
Créances rattachées à des participations		BF	
Autres titres immobilisés		BH	
Prêts		BJ	
Autres immobilisations financières *		BK	
TOTAL (II)		BL	
		BN	
		BP	
		BR	
		BT	
		BV	
		BX	
		BZ	
		CB	
		CD	
		CF	
		CH	
		CJ	
		CW	
		CM	
		CN	
		CO	
		1A	
		1B	
		1C	
		1D	
		1E	
		1F	
		1G	
		1H	
		1I	
		1J	
		1K	
		1L	
		1M	
		1N	
		1O	
		1P	
		1Q	
		1R	
		1S	
		1T	
		1U	
		1V	
		1W	
		1X	
		1Y	
		1Z	
		2A	
		2B	
		2C	
		2D	
		2E	
		2F	
		2G	
		2H	
		2I	
		2J	
		2K	
		2L	
		2M	
		2N	
		2O	
		2P	
		2Q	
		2R	
		2S	
		2T	
		2U	
		2V	
		2W	
		2X	
		2Y	
		2Z	
		3A	
		3B	
		3C	
		3D	
		3E	
		3F	
		3G	
		3H	
		3I	
		3J	
		3K	
		3L	
		3M	
		3N	
		3O	
		3P	
		3Q	
		3R	
		3S	
		3T	
		3U	
		3V	
		3W	
		3X	
		3Y	
		3Z	
		4A	
		4B	
		4C	
		4D	
		4E	
		4F	
		4G	
		4H	
		4I	
		4J	
		4K	
		4L	
		4M	
		4N	
		4O	
		4P	
		4Q	
		4R	
		4S	
		4T	
		4U	
		4V	
		4W	
		4X	
		4Y	
		4Z	
		5A	
		5B	
		5C	
		5D	
		5E	
		5F	
		5G	
		5H	
		5I	
		5J	
		5K	
		5L	
		5M	
		5N	
		5O	
		5P	
		5Q	
		5R	
		5S	
		5T	
		5U	
		5V	
		5W	
		5X	
		5Y	
		5Z	
		6A	
		6B	
		6C	
		6D	
		6E	
		6F	
		6G	
		6H	
		6I	
		6J	
		6K	
		6L	
		6M	
		6N	
		6O	
		6P	
		6Q	
		6R	
		6S	
		6T	
		6U	
		6V	
		6W	
		6X	
		6Y	
		6Z	
		7A	
		7B	
		7C	
		7D	
		7E	
		7F	
		7G	
		7H	
		7I	
		7J	
		7K	
		7L	
		7M	
		7N	
		7O	
		7P	
		7Q	
		7R	
		7S	
		7T	
		7U	
		7V	
		7W	
		7X	
		7Y	
		7Z	
		8A	
		8B	
		8C	
		8D	
		8E	
		8F	
		8G	
		8H	
		8I	
		8J	
		8K	
		8L	
		8M	
		8N	
		8O	
		8P	
		8Q	
		8R	
		8S	
		8T	
		8U	
		8V	
		8W	
		8X	
		8Y	
		8Z	
		9A	
		9B	
		9C	
		9D	
		9E	
		9F	
		9G	
		9H	
		9I	
		9J	
		9K	
		9L	
		9M	
		9N	
		9O	
		9P	
		9Q	
		9R	
		9S	
		9T	
		9U	
		9V	
		9W	
		9X	
		9Y	
		9Z	
		10A	
		10B	
		10C	
		10D	
		10E	
		10F	
		10G	
		10H	
		10I	
		10J	
		10K	
		10L	
		10M	
		10N	
		10O	
		10P	
		10Q	
		10R	
		10S	
		10T	
		10U	
		10V	
		10W	
		10X	
		10Y	
		10Z	
		11A	
		11B	
		11C	
		11D	
		11E	
		11F	
		11G	
		11H	
		11I	
		11J	
		11K	
		11L	
		11M	
		11N	
		11O	
		11P	
		11Q	
		11R	
		11S	
		11T	
		11U	
		11V	
		11W	
		11X	
		11Y	
		11Z	
		12A	
		12B	
		12C	
		12D	
		12E	
		12F	
		12G	
		12H	
		12I	
		12J	
		12K	
		12L	
		12M	
		12N	
		12O	
		12P	
		12Q	
		12R	
		12S	
		12T	
		12U	
		12V	
		12W	
		12X	
		12Y	
		12Z	
		13A	
		13B	
		13C	
		13D	
		13E	
		13F	
		13G	
		13H	
		13I	
		13J	
		13K	
		13L	
		13M	
		13N	
		13O	
		13P	
		13Q	
		13R	
		13S	
		13T	
		13U	
		13V	
		13W	
		13X	
		13Y	
		13Z	
		14A	
		14B	
		14C	
		14D	
		14E	
		14F	
		14G	
		14H	
		14I	
		14J	
		14K	
		14L	
		14M	
		14N	
		14O	
		14P	
		14Q	
		14R	
		14S	
		14T	
		14U	
		14V	
		14W	
		14X	
		14Y	
		14Z	
		15A	
		15B	
		15C	
		15D	
		15E	
		15F	
		15G	
		15H	
		15I	
		15J	
		15K	
		15L	
		15M	
		15N	
		15O	
		15P	
		15Q	
		15R	
		15S	
		15T	
		15U	
		15V	
		15W	
		15X	
		15Y	
		15Z	
		16A	
		16B	
		16C	
		16D	
		16E	
		16F	
		16G	
		16H	
		16I	
		16J	
		16K	
		16L	
		16M	
		16N	
		16O	
		16P	
		16Q	
		16R	
		16S	
		16T	
		16U	
		16V	
		16W	
		16X	
		16Y	
		16Z	
		17A	
		17B	
		17C	
		17D	
		17E	
		17F	
		17G	
		17H	
		17I	
		17J	
		17K	
		17L	
		17M	
		17N	
		17O	
		17P	
		17Q	
		17R	
		17S	
		17T	
		17U	
		17V	
		17W	
		17X	
		17Y	
		17Z	
		18A	
		18B	
		18C	
		18D	
		18E	
		18F	
		18G	
		18H	
		18I	
		18J	
		18K	
		18L	
		18M	
		18N	
		18O	
		18P	
		18Q	
		18R	
		18S	
		18T	
		18U	
		18V	
		18W	
		18X	
		18Y	
		18Z	
		19A	
		19B	
		19C	
		19D	
		19E	
		19F	
		19G	
		19H	
		19I	
		19J	
		19K	
		19L	
		19M	
		19N	
		19O	
		19P	
		19Q	
		19R	
		19S	
		19T	
		19U	
		19V	
		19W	
		19X	
		19Y	
		19Z	
		20A	
		20B	
		20C	
		20D	
		20E	
		20F	
		20G	
		20H	
		20I	
		20J	
		20K	
		20L	
		20M	
		20N	

Désignation de l'entreprise : FIECCOR SAS		Néant ☐ *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 45 734)	DA 45 734
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD 4 573
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG 609 621
	Report à nouveau	DH
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI -7 590
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées *	DK
	TOTAL (I)	DL 652 339
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées		DN
TOTAL (II)		DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ
	TOTAL (III)	DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 11 557
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX
	Dettes fiscales et sociales	DY 262 368
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
	Autres dettes	EA 1 108
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB 70 190
TOTAL (IV)		EC 345 223
Écart de conversion passif * (V)		ED
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE 997 563
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 345 223
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 11 557	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : FIECCOR SAS		Néant		*				
		Exercice N						
		France		Exportation et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { blens * Services *	FD		FE		FF		
		FG	897 030	FH		FI	897 030	
		FJ	897 030	FK		FL	897 030	
	Chiffres d'affaires nets *					FM		
	Production stockée *					FN		
	Production immobilisée *					FO		
	Subventions d'exploitation					FP		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FQ	2 195	
	Autres produits (1) (11)					FR	899 225	
Total des produits d'exploitation (2) (I)								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variations de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	140 290	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	900	
	Salaires et traitements *					FY	539 140	
	Charges sociales (10)					FZ	210 688	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *					GA	8 519
							GB	
							GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GD	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	1 602
Autres charges (12)					GF	901 141		
Total des charges d'exploitation (4) (II)								
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-1 916	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	448	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	448	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	- 448	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-2 365	

Désignation de l'entreprise : FIECCOR SAS				Néant ☐ *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	5 592
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	5 592
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	10 818
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	10 818
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	-5 225
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices *				HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	904 818
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	912 408
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total de charges)				HN	-7 590
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
		Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	Crédit-bail mobilier *		HP	
		Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.P.)			IX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art. 217 octet 9)			RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies B)			RD	
	(9) Dont transferts de charges			A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotis. sociales obligatoires hors CSG/RDS A5)			A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13) Dont primes et cotisation complémentaires personnelles			A6	
	dont cotisations facultatives Madelin			A7	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
DONS AUX OEUVRES			10 520		
PENALITES AMENDES			298		
REMBOURSEMENT ASSURANCES				5 593	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

OLIGOMER MTAE

Désignation de l'entreprise		FIECCOR SAS		Néant ☐ *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	1	D8	2	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	27 431	KE		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, et aménagements divers *		KV	17 314	KW		KX
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	88 088	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III		LN	105 402	LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		BG		BM		BT
		Autres participations		BU	5 488	BV		BW
Autres titres immobilisés		1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières		1T	32 427	1U		1V		
TOTAL IV		LQ	37 915	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	170 750	ØH	ØJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par versements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service au résultat d'une mise en équivalence		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ	1	DØ	2	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW	27 431	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencements et aménagem. des constructions		IS		MG		MH
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	
	Autres Immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers		IU		MM		MN
		Matériel de transport		IV		MP		MQ
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	
	TOTAL III		IY		NG		NH	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		ØV
		Autres participations		IØ		ØX		ØY
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2 500	2E		2F		
TOTAL IV		I3	2 500	NJ		NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	2 500	ØK	ØL	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis 2020

Exercice clos le 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : FIECCOR SAS

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col.1 - col.2 - col.5] (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		FIECCOR SAS										Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	22 567	PF	3 081	PG		PH	25 648					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC						
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	8 828	QE	1 731	QF		QG	10 559						
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK							
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	79 713	QM	3 706	QN		QO	83 419						
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL III			QU	88 541	QV	5 437	QW		QX	93 979					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	111 109	ØP	8 519	ØQ		ØR	119 628					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)				NY	Total général non ventilé (NW + NY)				NZ			
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9				Z8			
Primes de remboursement des obligations								SP				SR			

Désignation de l'entreprise		FIECCOR SAS		Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art.237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art.39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations : - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		ØZ	Ø3	Ø4	Ø5		
		9U	9V	9W	9X		
	Sur stocks et en cours	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur comptes clients	6N	6P	6R	6S		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6T	1 901	6U	6V	6W	1 901
	TOTAL III	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7B	1 901	TY	TZ	UA	1 901
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	7C	1 901	UB	UC	UD
- financières			UE	UF			
- exceptionnelles			UG	UH			
			UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.J					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2020

Désignation de l'entreprise :		FIECCOR SAS		Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP	26 500	UR	4 500	US	22 000				
	Autres immobilisations financières	UT	10 621	UY		UW	10 621				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	11 226				11 226				
	Autres créances clients	UX	871 070		871 070						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	470		470					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	311		311					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	42 080		42 080						
	Charges constatées d'avance	VS	10 000		10 000						
	TOTALUX		VT	972 280	VU	928 432	VV	43 848			
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	11 557		11 557						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B									
Personnel et comptes rattachés		8C	11 579		11 579						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	82 202		82 202						
États et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	7 330		7 330						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	161 256		161 256						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 108		1 108						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	70 190		70 190						
TOTALUX		VY	345 223	VZ	345 223						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.							

Désignation de l'entreprise		FIECCOR SAS				Néant ☐		Exercice N clos le :	
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)						ET		31/12/2019	
1. REINTEGRATIONS		BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rénumération du travail de l'exploitant ou d'es associés (entreprise à l'IR)						WB		
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules de sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de terres d'option		RA	Part des loyers dépenses de réintégration (art. 239 series D du CGI)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non européens non déductibles		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)		XZ			
	Reintégrations prévues à l'article 159 du CGI*						XY		
	Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NDT-SD)						I7		
	Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Requies la bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
	Régimes particuliers d'imposition différés	Moins-values nettes à long terme				- Imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,80% pour les entreprises à l'IR)		IB	
				- Imposées au taux de 0%		ZH			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme		WN			
				- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	
		Déficits et charges antérieurement déduits par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 125 des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de de taxation au tonnage						Y3			
						TOTAL 1		WR	
								10 818	
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT		7 590	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre IV)						WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				- Imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR.)		WV		
					- Imposées au taux de 0 %		WH		
					- Imposées au taux de 19 %		WP		
					- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW		
					- Imputées sur les déficits antérieurs		XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales : Produit net des actions et parts d'intérêts :		(		quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	)	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223 B du CGI)						ZX		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZY		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *						XD		
	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 series		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 series A)		
	Pour de compétitivité hors CIE (art. 44 undecies)		L6	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		
	ZFU-TE (art. 44 octies et 44 series A)		BV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 bis decies)		PP	Zone de revitalisation rurale		PC	Zone de développement prioritaire		
L5									
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduc. exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduc. exceptionnelle annulée sur de conduite		YH	XG		
	Dont déduc. exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduc. exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC			
	Dont déduc. exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduc. exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD			
	Crédit d'impôt par le report en arrière d'un déficit						ZI		
	Dédutions des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II						XH	
								7 590	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (II moins II)		XI	3 227				
		déficit (II moins I)					XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL		
							3 227		
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN			XO		

FIECCOR SAS	Clôture au: 31/12/2019
--------------------	------------------------

FIECCOR SAS	Clôture au: 31/12/2019
--------------------	------------------------

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Réintégrations diverses	Exercice N
DONS	10520
PENALITES AMENDES	298
Total	10818

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS
À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2020

Désignation de l'entreprise FIECCOR SAS		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restants à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	51 310
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	3 227
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	48 082
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne X0)	YJ	
Total des déficits restants à reporter (somme K6 + YJ)	YK	48 082
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis A1. 1° du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes, non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1° bis A1.2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciations *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	Ligne WI	Ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du Tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2020

Désignation de l'entreprise: FIECCOR SAS										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Autres répartitions Report à nouveau (NB. le total I doit nécessairement être égal au total II TOTAL II)	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	750			ZD	750				
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE					
						ZF					
	TOTAL I	ØF	750			ZG					
						ZH	750				
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des des loyers des biens pris en location)				J8			XQ	54 187		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	86 103		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	140 290		
	- Taxes professionnelles*, CFE, CVAE							YW			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	900		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	900		
T.V.A	- Montant de la TVA collectée							YY	176 190		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	12 074		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS au titre de l'année*)							ØB	515 768		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							Ø5			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société							ZK			
	- Numéro de centre agréé *		XP		- Filiales et participations : (liste au 2058-G prévu par art. 38 de l'ann. 18 du CGI)			Si oui, cocher 1 si non 0 ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH			
GIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : FIECCOR SAS						Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt *	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)						
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)						
			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **FIECCOR SAS**

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

1

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

4

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Désignation de l'entreprise : FIECCOR SAS

Néant ☐

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8% ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. 7 = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 % 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 291 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 291 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou À 16,5% (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D 2020

Désignation de l'entreprise : FIECCOR SAS	Néant ☐ *
--	----------------------------------

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N -1)	1					
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

FIECCOR SAS		Néant ☐	
Désignation de l'entreprise :			
Exercice ouvert le :	01/01/2019	et clos le :	31/12/2019
		Données en nombre de mois	12
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP	10.00	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	897 030	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	OL		
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
Total 1	OX	897 030	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	2 195	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM	2 195	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	OH		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	86 103	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	50 987	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 602	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ	138 692	
IV - Valeur ajoutée produite			
Total 1 + Total 2 + Total 3	OG	760 532	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	760 532	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EY	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	897 030	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	du	au	
Date de cessation	HR		

Cotisation CVAE

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1330-CVAE-NOT-SD (§ Répartition des salariés) et dans la notice n° 2033-NOT-SD (§ Cotisation foncière des

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2019

N° SIRET

3 0 3 5 2 6 7 3 5 0 0 0 3 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

FIECCOR SAS

ADRESSE (voie)

90 RUE D'AMSTERDAM

CODE POSTAL

75009

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

600

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

SITBON

Prénom(s)

SERGE

Nom marital

% de détention

66.83

Nb de parts ou actions

401

Naissance :

Date

20/05/1965

N° Département

75

Commune

PARIS

Pays

FR

Adresse :

N°

21

Voie

RUE GUEROUX

Code Postal

93380

Commune

PIERREFITTE

Pays

FR

Titre (2)

Nom patronymique

SITBON

Prénom(s)

ROBERT

Nom marital

% de détention

33.17

Nb de parts ou actions

199

Naissance :

Date

08/05/1939

N° Département

99

Commune

TUNIS

Pays

TN

Adresse :

N°

2

Voie

SQUARE MONCEY

Code Postal

75009

Commune

PARIS

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

FIECCOR SAS

N° SIRET

30352673500038

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date		N° Département		Commune
Adresse :	N°		Voie		Pays
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date		N° Département		Commune
Adresse :	N°		Voie		Pays
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date		N° Département		Commune
Adresse :	N°		Voie		Pays
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date		N° Département		Commune
Adresse :	N°		Voie		Pays
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date		N° Département		Commune
Adresse :	N°		Voie		Pays
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date		N° Département		Commune
Adresse :	N°		Voie		Pays
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date		N° Département		Commune
Adresse :	N°		Voie		Pays
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date		N° Département		Commune
Adresse :	N°		Voie		Pays
	Code Postal		Commune		Pays

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit
ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019 N° SIRET 3 0 3 5 2 6 7 3 5 0 0 0 3 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FIECCOR SAS

ADRESSE (voie) 90 RUE D'AMSTERDAM

CODE POSTAL 75009 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique SCI Dénomination CLICHY'S 2000
N° SIREN (si société établie en France) 334300001 % de détention 30.00
Adresse : N° 29 Voie RUE DE CLICHY
Code Postal 75009 Commune PARIS Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays